DISTRICT DE L'YONNE

Le Journ@l

DE FOOTBALL









Partenaires

Partenaires













FINALES RÉGIONALES FUTSAL CHAPEAU LES ICAUNAIS!



Le département de l'Yonne a plutôt bien été représenté le week-end des 10 et 11 février, lors des finales régionales de Futsal à Semur-En-Auxois.

Liberts - Egalist - Fra
RÉPUBLIQUE FRAM
DIRECTION LEPARTON
BIL ACOURSON SOUL
FEGEL A.
PROTECTION DES FORM.

Pages 6 et 7

« Le District, c'est VOUS! »

C.CAILLIET

Sommaire

InformationsPages 1 à 5ActualitésPages 6 et 7

Procès-Verbaux Pages 8 à 20

Agenda de la semaine

Lundi 26 : Mardi 27 :

Mercredi 28 : Commission sportive *Jeudi 1^{er} :* Comité de Direction du DYF

Vendredi 2 : Samedi 3 :

INFORMATIONS

SOUTENEZ L'AJA... ... FAITES GAGNER VOTRE CLUB!



Nous vous rappelons que pour chaque billet acheté par nos clubs, l'AJA s'engage à reverser une commission de 10%.

En pratique, il conviendra de:

- vous faire référencer auprès de l'AJA (billetterie@aja.fr) via votre messagerie officielle,
- procéder au paiement des places directement auprès de l'AJA, à la boutique

officielle du club (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 (billetterie@aja.fr / 03.86.72.32.30),

- retirer vos billets à la boutique officielle du club ou auprès du guichet dédié le soir du match,
- à l'issue des matchs allers (fin décembre) et des matchs retours (fin mai), votre compte du club auprès du District sera crédité de sa commission sur les billets achetés.

Bon de commande

AJ AUXERRE VALENCIENNES FC

VENDREDI 23 FÉVRIER - 20H



INFOS et BILLETTERIE: 03 86 72 32 30

www.aja.fr

SPONSORS OFFICIELS





























STAGES 2018 A.J. AUXERRE FOOTBALL

GARÇONS ET FILLES DE 7 À 14 ANS

- STAGES SUPERVISÉS PAR LA CELLULE DE RECRUTEMENT A.J. AUXERRE.
- 🗵 UNE TENUE A.J. AUXERRE FOOTBALL OFFERTE ÉQUIPEMENTIER MACRON
- ACTIVITÉS ET ANIMATIONS TOUS LES JOURS.
- RENCONTRE AVEC LES JOUEURS DE L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE
- 👿 POSSIBILITÉ D'ASSOCIER PERFECTIONNEMENT FOOTBALL ET RENFORCEMENT SCOLAIRE AU SEIN DU CENTRE DE FORMATION.

STAGES AGRÉÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

TARIFS STAGE A.J.A AUXERRE

AVRIL 2018

SANS HÉBERGEMENT

DU 9 AU 13 AVRIL

A.J.A 180€ / SEMAINE

AVEC HÉBERGEMENT

DU 8 AU 14 JUILLET

DU 15 AU 21 JUILLET

A.J.A 550€ / SEMAINE

JUILLET 2018

SANS HÉBERGEMENT

DU 8 AU 13 JUILLET

DU 15 AU 20 JUILLET

DU 23 AU 27 JUILLET

A.J.A 280€ / SEMAINE

ACADOMIA (OPTION)

120€ / SEMAINE - 1H30 / JOUR

INITIATION OU PERFECTIONNEMENT AU CHOIX

ANGLAIS / FRANÇAIS / MATHÉMATIQUES

CONTACT: stages@aja.fr - 03.86.72.32.32





16EMES DE FINALE



Coupe de France



Futsal





Entrée à 4€ Gratuit pour les –12 ans



Dimanche 4 mars 2018 –16h00

Gymnase Abel Minard à Tonnerre

Uniquement sur réservation

Uniquement sur réservation:

joigny.us@lbfc-foot.fr

ACTUALITÉS





FINALES RÉGIONALES FUTSAL

CHAPEAU LES ICAUNAIS!



Le département de l'Yonne a plutôt bien été représenté le week-end des 10 et 11 février, lors des finales régionales de Futsal à Semur-En-Auxois, avec une ou deux équipes Icaunaises dans chaque catégorie.

Au terme des finales régionales qui ont réuni 35 équipes de joueurs et joueuses de tout âge, le District de l'Yonne est fier que 3 d'entre elles, venues de son département aient terminé en haut du podium...

Chez les U13 et les U15, 2 clubs icaunais ont tenté de décrocher la première place. Du côté des filles, l'équipe du FC Sens était la seule et s'est placée en 3ème position.

Les U18 Masculins et Féminins de l'Yonne ont fait fort en terminant premiers!

L'équipe Séniors du FC Monéteau, représentant son département à la place de l'US Joigny, qualifiée pour les 32èmes de Finale de la Coupe de France Futsal le même jour, s'est offert la première place du podium.

U13

- 1. Chalon FC
- 2. Avallon CO
- 3. Mâconnais UF
- 4. Dijon ASPTT
- 5. Auxerre Sports Citoyens

U15

- 1. Dijon ASPTT
- 2. Champs-Sur-Yonne
- 3. Chalon FC
- 4. SNID
- 5. Sens FC

U15 F

- 1. DFCO
- 2. Blanzy US
- 3. Sens FC
- 4. Chatenoy AS
- 5. Dijon Université Club

U18

- 1. Toucy
- 2. Paray USC
- 3. Clenay
- 4. Vauzelles ASA
- 5. La Chapelle de Guinchay

U18 F

- 1. Auxerre Stade
- 2. Chatenoy AS
- 3. Paray USC
- 4. Longvic ALC
- 5. Dijon Université Club

Séniors M

- 1. Monéteau
- 2. Is-Sur-Tille
- 3. ES Morvandelle
- 4. Charny
- 5. Luzy Millay

Séniors F

- 1. Mellecey Mercurey AS
- 2. Is-Sur-Tille
- 3. Tramayes CS
- 4. Auxerre Stade
- 5. SNID

Bravo à toutes les équipes et félicitations aux équipes icaunaises pour leur participation et leur victoire, pour certaines d'entre elles.

PROCES - VERBAUX

PV 203 Com St et Reg 12

COMMISSION STATUTS, RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES

Réunion du 20 février 2018

CLUBS

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents: M Sabatier - Mme Fontaine - MM Anastasio - Cuneaz - Montagne - Trinquesse

Assiste: Mme Gilabert (administratif)

1. Statut et Règlements

1.1 Statut des éducateurs

Contrôle de présence sur le banc de touche de l'éducateur en charge de l'équipe

L'éducateur responsable de l'équipe doit être sur le banc de touche ou participer comme joueur à chacune des rencontres officielles disputées par celle-ci. Les absences doivent être déclarées (art. 7.2 du statut des éducateurs)

Pour les clubs accédant, une dérogation peut être appliquée par la commission lors de leur première année d'accession sous réserve qu'ils présentent un candidat à la formation CFF3 et sous réserve de réussite à cette formation. La situation définitive de ces clubs est faite en fin de saison sportive.

Une amende de dix euros est appliquée aux clubs mentionnés ci-dessous :

<u>Journée du 14 janvier 2018 (matchs remis)</u>

NEANT

Journée du 21 janvier 2018 (matchs remis)

NEANT

<u>Journée du 4 février 2018</u> (matchs remis)

NEANT

Journée du 18 février 2018

CHEVANNES - ST GEORGES.

1.2 Ententes

La commission prend note et enregistre les ententes suivantes

U 15 - 2ème phase

- Champs/Yonne / Coulanges la Vineuse 2
- Appoigny / Charbuy
- Tonnerre / Varennes 2

U15 espéra à 8 - 2ème phase

Toucy/Diges Pourrain

• Appoigny / Charbuy 2

U 11 - 2ème phase

- Tonnerre / Chassignelles Lézinnes
- Tonnerre 2 Chassignelles Lézinnes 2

La commission prend note et enregistre le retrait de l'entente

U 11

ECN – Chassignelles Lézinnes

2. Statut de l'arbitrage

Présents: M Sabatier - Mme Fontaine - MM Chaton - Chanudet - Montagne - Trinquesse

2.1 Statut de l'arbitrage

La commission procède à l'examen de la situation au 31 janvier de la saison en cours des clubs du district vis-à-vis de leurs obligations. Les clubs en infraction sont sanctionnés conformément au statut de l'arbitrage dont les principaux articles sont rappelés ci-après.

Article 46

Les sanctions financières sont les suivantes :

1ère saison d'infraction **et** par arbitre manquant :

- Autre championnat départemental, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes :
 liberté est laissée aux comités directeurs des ligues de fixer le montant, soit50 €

(barème des droits financiers et amendes du district de l'Yonne – article 9)

2ème saison d'infraction : amendes doublées

3ème saison d'infraction : amendes triplées

4^{ème} saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 1^{er} juin, les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

Article 47

- 1) En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 :
 - a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le futsal et de deux unités pour le football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison
 - b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en deuxième année d'infraction, la saison suivante le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le futsal et de quatre unités pour le football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison
 - c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, la saison suivante le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalent au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure ne concerne pas les

joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » en application des dispositions de l'article 165 des RG.

- 2) En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en 3ème année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du §1 ci –dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.
- 3) La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés, ne s'applique qu'à l'équipe sénior hiérarchiquement la plus élevée.
 - La sanction de non accession ne s'applique qu'à une équipe sénior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. [..]
- 5) Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées
 - a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison
 - b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

Article 48

[..] La situation des clubs est examinée deux fois par saison, d'abord au 31 janvier de chaque année pour vérifier que les clubs disposent du nombre d'arbitre requis.

Le candidat ayant réussi la théorie avant le 31 janvier est considéré comme couvrant son club à l'examen de cette première situation

Puis la situation des clubs est revue au 15 juin de chaque année pour vérifier que chaque arbitre a bien effectué le nombre minimal de matchs requis pour couvrir son club. Cette mesure est valable pour les arbitres renouvelant et nouveaux.

En fonction de deux examens de situation ci-dessus, les sanctions énumérées aux articles 46 et 47 sont applicables.

Article 49

Avant le 28 février de la saison en cours, les ligues ou les districts publient la liste des clubs non en règle au 31 janvier en indiquant d'une part le détail des amendes infligées, d'autre part les sanctions sportives mentionnées à l'article 47 ci-dessus.

Ces mêmes sanctions sportives sont applicables aux clubs qui se trouveraient en infraction avec le présent statut lors du deuxième examen de leur situation à la date du 15 juin.

Avant le 30 juin, il est procédé à une nouvelle et définitive publication des clubs en infraction.

2.2 Liste des clubs

Il a été tenu compte pour les clubs ne figurant pas sur cette liste, c'est-à-dire en règle au 31 janvier 2018, du nombre d'arbitres au 31 janvier 2018 ayant renouvelé avant le 1^{er} septembre 2017 au titre des clubs et des candidats arbitres ayant subi avec succès l'épreuve théorique.

Clubs	Situation	Saison d'infraction	Amende	Sanctions sportives			
Départemental 1							
APPOIGNY	Manque 1 arbitre majeur	1 ^{ère} année	120 €	2 mutations en moins saison 2018-19			
CHAMPS/YONNE	Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année	120 €	2 mutations en moins saison 2018-19			
GRON	Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année	120€	2 mutations en moins saison 2018-19			
NEUVY SAUTOUR	Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année	240 €	4 mutations en moins saison 2018-19			
ST FLORENTIN PORTUGAIS	Manque 2 arbitres	2 ^{ème} année	480 €	4 mutations en mois saison 2018-19			
VERON	Manque 1 arbitre majeur	3 ^{ème} année	360 €	Pas de mutations saison 2018-19			
				Pas d'accession à l'issue de la saison 2017-2018			
VINNEUF	Manque 2 arbitres	3 ^{ème} année	720€	Pas de mutations saison 2018-19			
				Pas d'accession à l'issue de la saison 2017-2018			
Départemental 2							
COULANGES LA VINEUSE	Manque 1 arbitre	4 ^{ème} année	200€	Pas de mutations saison 2018-19			
				Pas d'accession à l'issue de la saison 2017-2018			
Départemental 3							
ANDRYES	Manque 1 arbitre	5 ^{ème} année	200€	Pas de mutations saison 2018-19			
				Pas d'accession à l'issue de la saison 2017-2018			

ASQUINS	Manque 1 arbitre	3 ^{ème} année	150 €	Pas de mutations saison 2018-19 Pas d'accession à l'issue de la saison 2017-2018
GUILLON	Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année	50€	2 mutations en moins saison 2018-19
LINDRY	Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année	100 €	4 mutations en moins saison 2018-19
PONT/YONNE	Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année	100 €	4 mutations en moins saison 2018-2019
ROSOY (forfait en cours de saison 2017-18)	Manque 1 arbitre	3 ^{ème} année	150 €	Pas de mutations saison 2018-2019
SENS EVEIL	Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année	100 €	4 mutations en moins saison 2018-19

Selon les dispositions règlementaires, une nouvelle situation sera établie au 15 juin 2018 en tenant compte

- D'une part du nombre de rencontres effectuées au cours de la saison par chaque arbitre
- D'autre part des résultats de l'épreuve pratique subie par les candidats arbitres. En effet, un club en règle au 31 janvier 2018, ne peut plus l'être au 15 juin 2018 pour l'un des motifs ci-dessus.

Les clubs non en règle au 31 janvier 2018 ainsi qu'au 15 juin 2018 se verront infliger pour la saison 2018-2019 les sanctions sportives prévues à l'article 47 du statut de l'arbitrage.

IMPORTANT:

Les clubs doivent s'assurer en liaison avec la commission d'arbitrage, que leurs arbitres sont bien en activité. L'examen du 15 juin 2018 tiendra compte obligatoirement du nombre des rencontres effectivement dirigées par les arbitres. Les clubs ne pourront évoquer l'ignorance de la situation de leurs arbitres.

3. Prochaine réunion

Mardi 19 juin 2018

A 17 h 00 : statut et règlementsA 18 h 30 : statut de l'arbitrage

Le Président de Commission

La Secrétaire de commission

Patrick SABATIER

Catherine FONTAINE

PV 202 Sp 28

Auxerre le 21 février 2018

Présents : MM Tringuesse – Barrault – Guyot - Rollin

Assiste: Mme Lantelme (administrative)

COMMISSION SPORTIVE

4. Matchs non joués - journées des 17 et 18 février 2018

La commission, vu les pièces au dossier, prend note des différents arrêtés municipaux, des mails des clubs, et reporte les matchs non joués des journées des 17 et 18 février 2018 comme suit :

Départemental 1

- 50002.2 FC Gatinais Monéteau : remis au 10 mai 2018
- 50007.2 Gron Charmoy: remis au 1er mai 2018 (sous réserve de non qualification en coupe)

Départemental 2

- Gr A 50096.2 Champlost Champigny: remis au 25 mars 2018
- Gr B 50723.2 Chablis 2 Champs/Yonne 2 : remis au 4 mars 2018

Départemental 3

- Gr A 50225.2 St Denis Les Sens Pont/Yonne : remis au 25 mars 2018
- Gr A 50228.2 FC Gatinais 2 Gron 2 : remis au 29 avril 2018
- Gr B 50290.2 Appoigny 2 Lindry: remis au 4 mars 2018
- Gr B 50292.2 Héry 2 Charmoy 2 : remis au 4 mars 2018
- Gr B 50293.2 Toucy 2 Mt St Sulpice 2 : remis au 4 mars 2018
- Gr B 50294.2 Gurgy Fleury La Vallée : remis au 4 mars 2018
- Gr C 50360.2 Venoy Guillon: remis au 29 avril 2018
- Gr C 50361.2 Serein AS Montillot : remis au 29 avril 2018

Départemental 4

- Gr A 50422.2 Brienon Fontaine La Gaillarde : remis au 29 avril 2018
- Gr A 50423.2 Malay Le Grand 2 Sergines : remis au 4 mars 2018
- Gr A 50425.2 Villeneuve L'Archevêque St Denis Les Sens 2 : remis au 25 mars 2018
- Gr C 50556.2 Champignelles Auxerre Stade 3 : remis au 25 mars 2018
- Gr C 50559.2 St Sauveur/Saints Perrigny: remis au 4 mars 2018
- Gr D 50621.2 Magny 2 Etivey : remis au 25 mars 2018
- Gr D 50624.2 E.C.N. 2 Avallon Vauban FC 3 : remis au 1er avril 2018

Coupe de l'Yonne féminine à 8 : remis au 18 mars 2018

- 51942.1 St Denis/Sens Avallon Vauban FC
- 51943.1 Asquins Coulanges La Vineuse

U15 département 1

• 520451 St Clément Onze – Héry : remis au 17 mars 2018

Match 50295.2 du 18.02.18 St Georges 2 - St Fargeau 2 D3 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le club de St Georges a omis de prévenir officiellement le club de St Fargeau de l'annulation du match suite à l'arrêté municipal de la mairie de St Georges en date du 16.02.18,
- attendu que le club de St Georges n'a pas respecté le règlement championnat seniors terrains impraticables article 11 (annuaire du district disposition particulière applicable au district),
- donne match à jouer le 4 mars 2018,
- demande au secrétariat débiter le compte du club de St Georges de la somme de 168 € (42 km x 2 x 2 €) pour en créditer le compte du club de St Fargeau (remboursement des frais de déplacement).

Mr Guyot n'a pas participé à la délibération.

Match 50558.2 du 18.02.18 Lindry 2 - Druyes D4 gr C

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Druyes en date du 19.02.18,

- attendu que le club de Lindry a bien envoyé le mail au club de Druyes par messagerie officielle le 16 février 2018 à 8 h 23 avec en pièce jointe l'arrêté municipal du 15 février 2018,
- confirme que le club de Lindry a bien appliqué le règlement championnat seniors terrains impraticables
 article 11 (annuaire du district disposition particulière applicable au district),
- donne ce match à jouer le 4 mars 2018.

5. Changements dates, horaires, terrains

Occupation du stade L Laurent d'Avallon du 25 février 2018

La commission prend note du courriel du service des sports d'Avallon en date du 19.02.18,

- attendu que 4 matchs seniors sont programmés à cette date,
- modifie la programmation des matchs suivants :
 - D2 gr B 50728.2 Avallon CO 3 Chatel Censoir donne le match à jouer à 14 h 30 sur le terrain synthétique du stade. Laurent,
 - o D4 gr D 50630.2 Avallon Vauban FC 3 Coulanges La Vineuse 2 reporte le match au 4 mars 2018.

Match 50006.2 du 18.02.18 Vinneuf - Neuvy Sautour D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, remis au 1er mai 2018 (sous réserve de non qualification en coupe).

Match 50014.2 du 25.02.18 Chevannes - Gron D1

La commission, vu le courriel du club de Chevannes et le courriel du club de l'A.J.Auxerre en date du 21.02.18,

o donne ce match à jouer le 25 février 2018 à 14 h 30 sur le terrain synthétique du stade Abbé Deschamps à Auxerre.

Match 50155.1 du 04.03.18 Aillant - Champigny D2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- o prend note du courriel de Champigny en date du 02.02.18,
- o attendu que ce match a été annulé 3 fois par le club d'Aillant,
- o reprend sa décision et en application du championnat seniors terrain impraticable article 11.5 alinéa 5.
- o inverse ce match et donne match à jouer le 4 mars 2018 à 14 h 30 sur le terrain de Champigny,
- o le match retour est maintenu le 10 juin 2018 sur le terrain de Champigny.

Match 50101.2 du 25.02.18 St Julien - Aillant D2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, l'arrêté municipal de la mairie de St Julien en date du 01.02.18, donne ce match à jouer le 25 mars 2018.

Match 50730.2 du 25.02.18 Chassignelles/Lézinnes - St Fargeau D2 gr B

Courriel du club de Chassignelles/Lézinnes en date du 19.02.18 : changement de terrain. La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Chassignelles en date du 19.02.18,

• donne ce match à jouer à 14 h 30 sur le terrain de Lézinnes.

Match 50239.2 du 11.03.18 FC Gatinais 2 - Sens Racing Club 3 D3 gr A

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 14.02.18.

La commission, sans réponse du club de Sens Racing Club, maintient ce match le 11 mars 2018.

Match 50298.2 du 25.02.18 Cheny - Héry 2 D3 gr B

Courriel du club de Cheny en date du 20.02.18 : changement de terrain.

La commission, vu l'arrêté de la communauté de communes de l'agglomération migennoise en date du 19.02.18,

• donne ce match à jouer sur le terrain stabilisé du stade R. Lapert de Cheny.

Match 50487.1 du 04.03.18 FC Gatinais 3 - Fontaine La Gaillarde D4 gr A

Courriel du club du FC Gatinais en date du 14.02.18.

La commission, prend note de la réponse du club du FC Gatinais en date 15.02.18,

• donne ce match à jouer le 4 mars 2018 à 13 h 00 sur le terrain de Montacher.

Match 50496.2 du 25.02.18 Charmoy 3 - Villeneuve sur Yonne D4 gr B

Courriel du club de Charmoy en date du 19.02.18 : changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer sur le terrain stabilisé du stade des Ecoles à Charmoy.

Match 50568.2 du 11.03.18 Courson - Aillant 3 D4 gr C

Demande d'avancement de match du club de Courson en date du 13.02.18.

La commission, sans réponse du club d'Aillant, maintient ce match le 11 mars 2018.

Match 52185.2 du 04.03.18 Avallon Vauban FC - Charmoy Loisirs 2 D2 féminin à 8

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse les rencontres :

- match à aller à jouer le 4 mars 2018 à Charmoy
- match retour à jouer le 20 mai 2018 à Avallon.

Match 51989.1 du 24.02.18 Charbuy - Cerisiers/Malay le Grand U18 D2

La commission, vu l'arrêté municipal de Charbuy en date du 02.02.18, donne ce match à jouer le 14 avril 2018.

Match 52017.2 du 19.05.18 FC Gatinais - Gron/St Clément Onze 3 U18 D3 gr A

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 14.02.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 mai 2018.

Match 52025.1 du 24.02.18 Magny - Courson/Vermenton U18 D3 gr B

Courriel du club de Magny en date du 20.02.18 : demande de report de match. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 21 avril 2018.

Match 52049.1 du 03.03.18 Tonnerre/Varennes - Auxerre Sp Citoyens U15 D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer mercredi 28 février à 15 h 00.

Match 52073.1 du 24.02.18 Vinneuf - Appoigny/Charbuy U15 D2

Courriel du club d'Appoigny en date du 19.02.18 : demande de report de match. La commission, sans l'accord écrit du club adverse du club de Vinneuf, maintient ce match à la date du 24 février 2018.

Match 52075.1 du 24.02.18 Courson - St Georges U15 D2

La commission, vu le courriel du club de Courson en date du 16.02.18,

• programme les matchs U15 D1 de Courson sur le terrain d'Etais La Sauvin jusqu'au 31 mars 2018.

Match 52125.1 du 24.02.18 Magny - St Fargeau U15 D3 gr A

Courriel du club de Magny en date du 20.02.18 : demande d'inversion de match. La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation le 24 février 2018.

<u>La commission rappelle le règlement – championnat seniors – terrain impraticable – article 11.5 – alinéa 5</u> :

« 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 16 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés.

Par ailleurs, et indépendamment des articles précédents, en cas de terrain impraticable, la commission sportive et calendriers pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.

S'il s'agit d'un match aller, le match retour ne sera pas inversé. »

6. Feuille de match informatisée

Match 50557.2 du 18.02.18 Courson - Toucy 3/Chevannes 2 D4 gr C

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et de l'imprimé de constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Courson = 3 Toucy 3/Chevannes 2 = 2.

7. Coupes seniors - U18 et U15 - féminines à 8

COUPE DE L'YONNE SENIORS

La commission établit la programmation des prochains tours de la coupe de l'Yonne seniors (sous réserve du bon déroulement des championnats seniors qui sont prioritaires jusqu'à la fin de saison) :

➤ 1/8ème de finale : le dimanche 1er avril 2018

¼ de finale : le mardi 8 mai 2018
½ finales : le dimanche 20 mai 2018

Finale: le 17 juin 2018

La commission procède au **tirage des 1/8**ème **de finale** – matchs à jouer le **dimanche 1**er **avril 2018** - 16 équipes qualifiées = 8 matchs :

- Chatel Censoir FC Avallon CO 3
- Appoigny contre vq match Gron-Neuvy Sautour
- Charny Mt St Sulpice
- Lindry Héry
- Vq match Malay Le Grand-St Georges contre Vinneuf
- Toucy 2 Chablis
- Vq match Champlost-Sens Franco Portugais contre Chevannes
- Charmoy FC Gatinais

COUPE PREVEL SENIORS

La commission établit la programmation des prochains tours de la coupe Prével seniors (sous réserve du bon déroulement des championnats seniors qui sont prioritaires jusqu'à la fin de saison) :

- 3ème tour : le dimanche 1er avril 2018
- ➤ 1/8ème de finale : le mardi 1er mai 2018
- ➤ ¼ de finale : le mardi 8 mai 2018
- ➤ ½ finales : le dimanche 20 mai 2018
- Finale: le 17 juin 2018

La commission procède au **tirage du 3**ème **tour** – matchs à jouer le **dimanche 1**er **avril 2018** – 28 équipes qualifiées = 12 matchs + 4 exempts :

- Vg match CP St Sérotin-Serein AS contre Venoy
- Aillant Avallon Vauban FC 2
- Champigny contre perdant match CY Gron-Neuvy Sautour
- Andryes Champs/Yonne
- Vq match CP Auxerre Stade 3-Véron contre Joigny 2
- Perdant match CY Malay Le Grand-St Georges contre St Fargeau
- Auxerre Sp Citoyens Gurgy
- Pont sur Yonne contre vg match CP St Denis/Sens-St Valérien EESV
- Courson St Bris
- Vermenton Vergigny
- Monéteau Paron FC 2
- Migennes 2 Fleury La Vallée
- Exempts : Chemilly St Florentin Portugais Tonnerre 1 perdant match CY Champlost-Sens Franco Portugais

COUPE DE L'YONNE U18

La commission rappelle la programmation des prochains tours de la coupe de l'Yonne U18:

- ➤ 1/8ème de finale : le samedi 21 avril 2018
- ➢ ¼ de finale : le mardi 1er mai 2018
- ➤ ½ finales : le samedi 2 juin 2018
- Finale: le 17 juin 2018

La commission procède au tirage des **1/8**ème **de finales – matchs à jouer le samedi 21 avril 2018** – 16 équipes qualifiées = 8 matchs :

- Charbuy Fontaine La Gaillarde
- Appoigny Sens FC
- Vq match Avallon CO-St Julien contre Toucy/Diges.Pourrain
- Joigny Auxerre Stade
- Chevannes Serein AS/Chablis
- E.C.N. Champs/Yonne
- Vq match Héry-Paron FC contre Aillant
- Cerisiers/Malay Le Grand Varennes

COUPE DE L'YONNE U15

La commission rappelle la programmation des prochains tours de la coupe de l'Yonne U15 :

- ➤ 1/8ème de finale : le samedi 21 avril 2018
- > ¼ de finale : le mardi 1er mai 2018
- → ½ finales : le samedi 2 juin 2018
- Finale: le 17 juin 2018

La commission procède au tirage des **1/8**ème **de finales – matchs à jouer le samedi 21 avril 2018** – 16 équipes qualifiées = 8 matchs :

- Fontaine La Gaillarde Courson
- Vq match Héry-Serein AS contre Auxerre St Citoyens
- Vq match Tonnerre/Varennes-Gron/Paron FC 2 contre Sens FC
- Pont sur Yonne Vinneuf
- Auxerre Stade Joigny
- St Clément Onze Magny
- Paron FC Champs/Yonne
- Avallon CO FC Gatinais

COUPE DE L'YONNE FEMININES A 8

La commission programme les prochains tours la coupe de l'Yonne féminines à 8 comme suit :

- **Journée du 18 mars** reports des matchs non joués du 1^{er} tour :
 - o 51942.1 St Denis Les Sens Avallon Vauban FC
 - o 51943.1 Asquins Coulanges. Vineuse/Andryes
- ➤ **Journée du 22 avril 2018** reports des matchs des ¼ finales
 - o 51944.1 Serein AS/Varennes Monéteau/Toucy
 - o 51945.1 Charmoy Loisirs 2 Malay Le Grand
 - o 51946.1 Appoigny/Aux.Stade contre vq match Asquins-Coul.Vineuse/Andryes
 - o 51947.1 Ravières contre vq match St Denis Les Sens-Avallon Vauban FC

8. Questions diverses

Match 50013.2 du 25.02.18 Monéteau - Charmov D1

Courriel du club de Charmoy en date du 18.02.18 : demande de changement d'arbitre. La commission a transmis ce courrier à la C.D.A.

Match 50094.2 du 18.02.18 Sens Racing Club 2 - St Julien 2 D2 gr A

La commission prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre signalant la blessure du joueur Le Flem Jérémy du club de St Julien et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 50720.2 du 18.02.18 Monéteau 2 - Avallon CO 3 D2 gr B

La commission prend note du remplacement de l'arbitre à la 75^{ème} minute suite à sa blessure et lui souhaite un prompt rétablissement.

Match 50626.2 du 25.02.18 Vermenton - Arcy Sur Cure D4 gr D

Courriel du club d'Arcy Sur Cure en date du 20.02.18 : demande d'arbitre. La commission a transmis cette demande à la C.D.A. qui a répondu au club.

Match 50630.2 du 25.02.18 Avallon Vauban FC 3 - Coulanges La Vineuse 2 D4 gr D

Courriel du club de Coulanges La Vineuse en date du 19.02.18 : demande d'arbitre. La commission a transmis cette demande à la C.D.A. mais précise au club de Coulanges La Vineuse qu'un arbitre était déjà désigné pour cette rencontre.

Courriel du club de Coulanges La Vineuse en date du 14.02.18

La commission prend note du compte-rendu de leur AG et de la composition des membres du club.

9. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 25 février 2018

- D2 gr A 50099.2 Migennes 2 Mt St Sulpice : Mr Rollin Pascal
- D4 gr A 50430.2 Sergines Vinneuf 2 : Mme Vié Florence (à la charge du club de Vinneuf club demandeur)

10. Situation financière des clubs

La commission,

- en application de l'annuaire du District de l'Yonne article 44 alinéa 2 du règlement :
- « 1. Chaque club ayant un compte ouvert au district, il sera envoyé périodiquement des relevés avec nécessité pour le club de régler le solde sous quinzaine.
- 2. En cas de non-paiement à la suite de deux rappels écrits ou par voie électronique effectués, le club sera pénalisé d'un point par match joué par l'équipe supérieure du club et pourra être suspendu de ses droits, et ce jusqu'à règlement des sommes dues.
- 3. Le fait de porter au compte du club certaines perceptions ne saurait exclure le paiement des sommes dues dans les cas prévus aux règlements dans les délais impartis.»
- prend note de l'extrait du PV du Comité de Direction du 29 août 2017
 Le Comité de Direction transmet à la commission sportive pour application de l'article 44 alinéa 2 la situation financière des clubs suivants qui seront pénalisés d'un point par match joué par l'équipe supérieure du club jusqu'à règlement des sommes dues :
- par conséquent, il est retiré un point au classement pour l'équipe suivante :
 - o Auxerre Olympique = départemental 4 gr B

11. Tournois ou matchs amicaux

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Paron FC tournoi futsal U12/U13 le 4 mars 2018
- Varennes tournoi U6 à U3 le jeudi 10 mai 2018

Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

12. Prochaines réunions

Mercredi 28 février 2018 à 16 h 00 MM Trinquesse – Guyot - Rollin – Mme Chéry-Floch

Mercredi 7 mars 2018 à 16 h 00 MM Trinquesse – Batreau – Barrault – Rollin

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Commission Jean-Louis Trinquesse Le Secrétaire de séance Pascal Rollin Auxerre le 23 février 2018

COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENT FÉMININ

CHAMPIONNAT ET CRITERIUM FEMININ A 8

DEPARTEMENTAL 1

Veuillez prendre note des modifications apportées en championnat départemental féminin à 8 suite à la demande de changement de Niveau du club d'Auxerre Stade en date du 18.02.18 :

Groupe composé de 5 équipes - retrait de l'équipe d'Appoigny/Auxerre Stade/Courson. Par conséquent une équipe exempte lors de chaque journée.

La **journée du 20 mai 2018** est avancée au 15 avril 2018 pour laisser libre le week-end de la Pentecôte.

DEPARTEMENTAL 2

Groupe composé de 7 équipes – engagement de l'équipe d'Appoigny/Auxerre Stade/Courson.

La commission a privilégié d'établir un calendrier avec des matchs simples ce qui laisse des dates Libres pour d'éventuel reports de match.

Cependant si le calendrier le permet, des rencontres supplémentaires seront prévues pour la fin de saison.

CRITERIUM SENIORS FEMININES LOISIRS

La **journée du 20 mai 2018** est avancée au 15 avril 2018 pour laisser libre le week-end de la Pentecôte.

COUPE DE L'YONNE FEMININES A 8

- **Journée du 18 mars** reports des matchs non joués du 1^{er} tour :
 - o 51942.1 St Denis Les Sens Avallon Vauban FC
 - o 51943.1 Asquins Coulanges. Vineuse/Andryes
- Journée du 22 avril 2018 reports des matchs des ¼ finales
 - o 51944.1 Serein AS/Varennes Monéteau/Toucy
 - o 51945.1 Charmoy Loisirs 2 Malay Le Grand
 - o 51946.1 Appoigny/Aux.Stade contre vq match Asquins-Coul.Vineuse/Andryes
 - o 51947.1 Ravières contre vq match St Denis Les Sens-Avallon Vauban FC
 - ▶ Journée du 13 mai 2018 ½ FINALES
- > Journée du 17 juin 2018 FINALE

Responsable Technique Féminines Marc-Antoine Mertzeisen